



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

N° 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Projet de Budget primitif 2025 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'exercice 2025 (section de fonctionnement - section d'investissement)

Le Conseil,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les dispositions relatives au centre d'action sociale de la ville de Paris, articles R123-39 à R 123-48 ;

Vu l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 32 du 19 octobre 2023, relative à l'adoption du nouveau règlement budgétaire et financier en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération 33 du 19 octobre 2023, relative au nouveau règlement relatif aux méthodes comptables et aux durées d'amortissement en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Sur le mémoire présenté par Madame Léa Filoche, au nom du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris concernant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Délibère

Article 1

Le budget d'investissement du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'exercice 2025 est arrêté comme suit

Section d'investissement..... 18 306 946 €
(en dépenses et en recettes)

Dépenses		Recettes	
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	18,307 M€	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	18,307 M€
EXCEDENT PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT	-	REPRISE EXCEDENT ANNEES ANTERIEURES	-
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	18,307 M€	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	18,307 M€

Le montant des autorisations de programme nouvelles ou modifiées de l'exercice 2025 est arrêté à la somme de **20,135 M€**.

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés.

Article 2

Le budget de fonctionnement du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'exercice 2025 est arrêté comme suit :

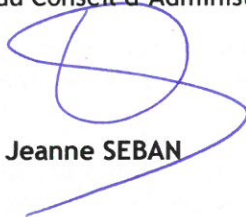
-Dépenses	493 809 350 €
-Recettes	493 809 350 €

Les prévisions détaillées de dépenses et de recettes de l'exercice 2025 figurent dans la maquette jointe en annexe du présent délibéré.

Article 3

Madame la Présidente du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement et de la section de fonctionnement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, du budget du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration



Jeanne SEBAN

la Présidente
du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE